Les haies bocagères

Modifié le 11/12/24

Consciente des enjeux autour de la haie bocagère, la Métropole souhaite favoriser le développement de la filière bois bocager et aider les exploitants et propriétaires agricoles à planter, restaurer et gérer durablement leur patrimoine naturel bocager.

Pour la période 2021-2026, La Métropole a renouvelé son engagement pour préserver et renforcer le réseau de haies bocagères dans sa Charte Biodiversité.

Dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le climat et de son Plan Climat Air Énergie Territorial, la Métropole et ses partenaires se sont engagés en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. La plantation de nouvelles haies bocagères et leur gestion durable permet de participer au stockage de carbone à moyen terme et ainsi de participer à la lutte contre le réchauffement climatique. De plus, la Charte Agricole de Territoire votée en 2017 prévoit, par la valorisation des haies bocagères, une incitation à la diversification des agriculteurs et le développement d'une économie de proximité.

Les haies représentent en effet, un patrimoine naturel bénéfique répondant à de nombreux enjeux de la Métropole :

- La qualité des paysages naturels périurbains et ruraux ;
- Le maintien ou le développement des continuités écologiques ;
- La lutte contre les ruissellements et la protection de la ressource en eau ;
- Le développement de la filière bois énergie sur le territoire, en complément des actions portées par la Charte Forestière de Territoire pour la valorisation des forêts du territoire.

Un programme de plantation

La Métropole a répondu à l'appel à projets régional « Plantation de haies et restauration du Bocage Normand » en 2018 avec pour objectif de planter 10 km de haies sur 3 ans sur les terres agricoles du territoire.
La Métropole propose la prise en charge à 100% des plantations de haies sur les terrains agricoles.

Par conventionnement, elle réalise sous sa maitrise d'ouvrage les travaux de plantation avec son entreprise spécialisée. Les haies plantées devront ensuite être gérées durablement sans être arrachées pendant au moins 12 ans.

En collaboration avec les communes, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, les propriétaires et les exploitants agricoles du territoire, la Métropole a planté environ 8,5 km de haies bocagères à travers 17 projets entre 2019 et 2021 (financés à 80 % par le FEADER).
En 2022, la Métropole a répondu à l'appel à projets « Trame verte et bleue » de la Région Normandie (financement FEDER) avec un nouvel objectif de planter ou restaurer 20 km de haies entre 2022 (prise en charge à 100%).

En 2019, la commune de Saint-Pierre-de-Manneville s'est portée volontaire pour expérimenter la plantation sur ses baux communaux avec trois exploitants et les conseils du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. De plus, deux propriétaires privés ont accepté de participer au programme de plantation sur leur terrain. Ainsi, la Métropole a pu planter sur la commune 1 500 m de haies bocagères.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la direction adjointe à l'Environnement au 02.32.12.23.56

Plans de gestion

Afin de gérer durablement les haies bocagères du territoire, la Métropole soutient la réalisation de plans de gestion de haies à l'échelle des exploitations. Ainsi les plans de gestion de haies réalisés par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime sont financés à hauteur de 50 % pour une aide maximale de 500 € dans la limite budgétaire annuelle.

Contact : Nicolas Coufourier, Conseiller bois énergie Chambre d'agriculture
Tél. : 02 35 59 47 73 - 06 72 86 91 22 - nicolas.coufourier@normandie.chambagri.fr

Développement de la filière bois

La Métropole souhaite offrir des revenus complémentaires aux agriculteurs en favorisant pour le bois des haies bocagères, des débouchés comme l'alimentation de chaufferies et de chaudières-bois individuelles des exploitations agricoles.

Ainsi dans le cadre de l'appel à projet AMI Bois soutenu financièrement par l'ADEME, la Métropole a expérimenté depuis 2017 grâce à l'association EDEN (Energie Durable En Normandie), la CUMA Haies'nergie et le réseau des CIVAM normands, l'intégration de 2 500 tonnes de plaquettes issues de bois bocager local dans l'approvisionnement de la chaufferie de Mont-Saint-Aignan, avec l'accord Coriance et Bio-combustibles SA.

Pour soutenir le développement de cette filière, le futur approvisionnement de la chaufferie de la Petite-Bouverie à Rouen prévoit l'intégration de plaquettes d'origine bocagère pour valoriser des ressources locales et durables.

Table des matières